



BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL POUR L'ASSURANCE DU
PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER DE LA BANQUE DE LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI, EXERCICE 2026-2027**

Bujumbura, juillet 2026

9

AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR L'ASSURANCE DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER DE LA BRB, EXERCICE 2026-2027

1. Objet du marché

La Banque de la République du Burundi (BRB en sigle) à travers son site web www.brb.bi et le quotidien « Le RENOUVEAU » lance un Avis d'Appel d'Offres national pour la couverture de son patrimoine mobilier et immobilier à compter du 19/09/2026.

2. Financement du marché

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

3. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toute société d'assurance justifiant des capacités techniques, juridiques et financières requises, établies en République du Burundi.

Ne peut participer à cet appel d'offres toute personne physique ou morale frappée par l'une des conditions d'inéligibilité énumérées à l'article 8 du Règlement de passation des marchés de la Banque (disponible sur le site www.brb.bi).

4. Monnaie de soumission

Le montant de la soumission est libellé entièrement en Francs Burundi (BIF). Il doit être exprimé en tenant compte des droits et taxes exigibles au Burundi, c'est-à-dire Toutes Taxes Comprises (TTC).

5. Visite des lieux

Une visite obligatoire des lieux est organisée en vue de permettre aux soumissionnaires pour s'informer sur les caractéristiques du patrimoine mobilier et immobilier ainsi que les valeurs assurables et de mieux répondre aux exigences du dossier d'appel d'offres. Ladite visite des lieux est prévue le 03./09./2026 à 10h00 au siège de la Banque de la République du Burundi et de ses différentes agences.

Les soumissionnaires vont se rencontrer au secrétariat du Service Logistique et Patrimoine. Elle sera sanctionnée par un certificat de visite qui sera délivré le lendemain.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès la publication du présent avis d'appel d'offres, par tout soumissionnaire intéressé, auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2^{ème} étage, bureau n°2.37 ou n°2.27 BIS, Tél. (+257) 22 20 43 65 ou 22 20 40 98, sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cent mille francs Burundi (**BIF 100 000**), au compte **n°7-75-759-09** intitulé « **Récupérations diverses** » ouvert au nom de la Banque de la République du Burundi dans ses livres.

7. Garantie bancaire de soumission

L'offre est accompagnée d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque agréée, d'un montant égal à dix millions de Francs Burundi (**BIF 10 000 000**).

La garantie sera restituée aux soumissionnaires non gagnants après la notification du marché, et au soumissionnaire gagnant après l'exécution du marché. Elle ne sera pas restituée au soumissionnaire retenu qui se désistera.

8. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Le présent Dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :

- a) Le présent Avis d'Appel d'Offres ;
- b) L'étendue de la couverture ;
- c) L'évaluation des offres.

9. Contenu des offres

L'offre technique comprendra les documents administratifs et les documents techniques:

A. Documents administratifs

Les offres techniques devront contenir les documents administratifs suivants :

- a) Une lettre de soumission, **sans mention du montant de l'offre**, signée par une personne ayant le pouvoir d'engager le soumissionnaire, accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire en cas de délégation ;
- b) Une garantie bancaire de soumission de dix millions de Francs Burundi (**BIF 10 000 000**) ;
- c) Une attestation fiscale encore valide délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) ;
- d) Un certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
- e) Une attestation de non-redevabilité à l'I.N.S. S valide ;
- f) Un contrat de réassurance valide pour l'exercice 2026-2027 ;
- g) Une attestation de capacité financière de plus ou moins d'un milliard de Francs Burundi ($\pm$ BIF 1 000 000 000) délivrée par la (les) banque(s) agréée(s) ;
- h) Une attestation de non faillite valide d'au plus trois (3) mois, le jour de l'ouverture des offres, délivrée par le tribunal du commerce ;
- i) Une copie du registre de commerce ;
- j) Les statuts de la société ;
- k) Un certificat de visite ;
- l) Un bordereau d'achat du DAO.

N B : 1. L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci-haut énumérés entraîne le rejet de l'offre.

2. Toutefois, la commission jugera, avant le rejet de l'offre, l'ampleur du document non présenté et/ou non-conforme, s'il peut rendre l'inexécution du marché.

B. Documents techniques

L'offre technique devra comprendre :

- a) Deux (2) bilans au minimum audités et notariés de l'assureur pour les années 2023, 2024 ou 2025
- b) Chiffre d'affaires non –vie de l'exercice 2024-2025 d'au moins un milliard de francs Burundi (BIF 1 000 000 000);
- c) La liste d'au moins deux (2) grands clients par exercice, 2024 et 2025, avec preuves à l'appui ;
- d) La liste d'au moins deux (2) grands sinistres payés pour les exercices 2024 et 2025 avec preuves à l'appui (quittances, ordre de virement ou copies de chèques) ;
- e) Un contrat de réassurance valide pour l'exercice 2026.

C. L'offre financière :

L'offre financière comprendra :

- a) Un formulaire de soumission déterminant le montant global de la prime annuelle à payer ;
- b) Un bordereau des prix, Toutes Taxes Comprise (TTC) pour l'assurance « tous risques ».

10. Présentation des offres

Les offres devront être rédigées en langue française et présentées en cinq (5) exemplaires dont un original et quatre (4) copies.

Elles seront présentées dans une (1) enveloppe sous pli fermé qui contiendra deux (2) enveloppes intérieures, l'une pour l'offre technique et l'autre pour l'offre financière. L'enveloppe extérieure portera la mention : « **Offre pour la couverture du patrimoine mobilier et immobilier de la BRB** » et ne portera aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Elle sera envoyée à l'adresse suivante :

Banque de la République du Burundi

1, Avenue du Gouvernement

BP 750 Bujumbura

Téléphone (+257)22 20 40 00

Fax : (+257)22 22 31 28

E-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

11. Dépôt et ouverture des offres

Les offres seront déposées au Secrétariat de Direction de la Banque (5^{ème} étage), au plus tard le **14/09/2026** à 10 heures. Les offres déposées après ce délai ne seront pas considérées.

L'ouverture des offres techniques aura lieu **le même jour à 10 heures 30 minutes** dans la salle des réunions du 5^{ème} étage en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants.

L'ouverture des offres financières se fera ultérieurement, uniquement pour les soumissionnaires dont les offres techniques auront satisfait aux critères et exigences techniques du présent dossier d'appel d'offres.

12. Délai de réparation ou d'indemnisation en cas de sinistre

Le délai de réparation ou d'indemnisation en cas de sinistre est fixé à trente (30) jours calendaires, à compter de la date de dépôt de déclaration du sinistre.

13. Délai d'exécution du marché

Le soumissionnaire gagnant doit assurer le patrimoine mobilier et immobilier de la Banque de la République du Burundi durant une période d'une (1) année, à compter de la date du 19/09/2026.

14. Critères d'évaluation des offres

- I. Les offres techniques** seront analysées selon les éléments ci-dessous et cotées sur **soixante-dix points (70 points)** :
- a)** Deux (2) bilans au minimum audités et notariés de l'assureur pour les années 2023, 2024 ou 2025
 - b)** La liste d'au moins deux (2) grands sinistres payés pour les exercices 2024 et 2025 avec preuves à l'appui (quittances, ordre de virement ou copies de chèques) ;

- c) La liste d'au moins deux (2) grands clients par exercice, 2024 et 2025, avec preuves à l'appui ;
- d) Chiffre d'affaires non –vie de l'exercice 2024-2025 d'au moins un milliard de francs Burundi (BIF 1 000 000 000);
- e) Le délai d'indemnisation en cas de sinistre à partir du moment où l'assuré a déposé tous les documents requis ;
- f) Un contrat de réassurance valide pour l'exercice 2026-2027.

II. L'analyse de l'offre financière

L'analyse de l'offre financière tiendra compte du montant total de la prime annuelle à payer. Le soumissionnaire ayant proposé le montant total de la prime annuelle **le moins élevé**, sera le gagnant du marché.

15. Attribution et notification du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse. La notification du marché se fera par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable.

Dès la notification, l'attributaire dispose d'un délai de cinq (5) jours pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue de l'élaboration et de la signature du contrat.

16. Modalités de paiement

Le paiement se fera par virement ou chèque bancaire suivant les coordonnées bancaires fournies par le soumissionnaire gagnant.

17. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter dès la date d'ouverture des offres.

18. Règlement des litiges

A défaut d'un règlement à l'amiable avec la BRB, les litiges liés au présent marché seront portés devant les juridictions compétentes de Bujumbura.

19. Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire concernant le présent appel d'offres peut être obtenu au siège de la Banque de la République du Burundi à l'adresse indiquée ci-dessus au point 6 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

Fait à Bujumbura, le 27/07/2026

Edouard Normand BIGENDAKO



Gouverneur.